



LIGUE REGIONALE D'AQUITAINE

FEDERATION FRANCAISE DE BALL TRAP ET DE TIR A BALLE

www.balltrap-aquitaine.com



COUPE D'AQUITAINE DE BALL TRAP FOSSE UNIVERSELLE – COMPAK – PARCOURS

REGLEMENT GENERAL

Article 1

La Coupe d'Aquitaine de ball trap à la fosse universelle au parcours et au compak sont des compétitions ouvertes à tous les tireurs licenciés F.F.B.T.

Article 2

Le but de La Coupe d'Aquitaine de ball trap est de promouvoir le ball trap individuel et de rassembler le plus grand nombre de tireurs désireux de participer à une compétition officielle. Le nombre d'inscrits et d'équipes n'est pas limité par club.

Seule la meilleure équipe de club sera classée. les autres apparaitront au palmarès "toutes équipes".

Article 3

L'épreuve de tir se dispute selon les règles en vigueur de la FFBT.

- En 100 plateaux
- En individuels par catégories
- Par équipes de 3 tireurs du même club

Inscription des équipes avant le premier coup de fusil.

Article 4

Les classements individuels seront les suivants :

- Scratch
- Handisport (Fosse uniquement)
- Dames
- Cadets filles
- Cadets garçons
- Juniors filles
- Juniors garçons
- Seniors 1ère – 2ème – 3ème – 4ème catégories
- Vétérans
- Super vétérans



LIGUE REGIONALE D'AQUITAINE

FEDERATION FRANCAISE DE BALL TRAP ET DE TIR A BALLE

www.balltrap-aquitaine.com



Pas de cumul des récompenses.

Le vainqueur du scratch remportera la coupe d'Aquitaine de l'année en cours, il ne pourra être classé dans sa catégorie.

Article 5

L'arbitrage des séries sera effectué par les tireurs de la planche précédente.

La compétition se déroulera sous la surveillance d'un directeur de tir (arbitre) secondé par le jury de la compétition.

Les initiateurs de clubs de la Ligue seront mis à contribution.

Article 6

Le jury de la compétition est composé :

- Du responsable de la ligue ou son représentant
- Du responsable du club organisateur
- De l'arbitre ou remplaçant
- De 2 représentants des tireurs

Si la compétition se déroule sur plusieurs jours, le jury en partie (tireurs)sera renouvelé chaque jour.

Ce jury est responsable de l'organisation, du déroulement, des classements, du règlement des litiges éventuels de la compétition.

Article 7

Le club organisateur conservera toutes les recettes, il aura à sa charge les différentes récompenses, médailles, tous frais d'organisation etc.

Le courrier d'information pour les compétitions est assuré par le responsable de la commission corpo de la ligue d'Aquitaine. A cet effet le club organisateur d'une compétition devra verser 35€ au:

Comité Basco Landais de ball trap

3, impasse de Moyne

40220 TARNOS

Tel : 05 59 64 03 06